

ENSEIGNEMENT FACULTATIF OPTION ARTS VISUELS

Pour qui ?

Option ouverte à l'ensemble des élèves du lycée.

Quand ?

Cours le mardi de 16h30 à 18h. Sorties et ateliers prévus sur des mercredis après-midi et exceptionnellement sur d'autres temps scolaires.

Quoi ? Activités :

► **Pratique artistique** : L'option permet de s'initier aux disciplines artistiques suivantes : cinéma, photographie, arts plastiques, multimedia et pratiques numériques... Durant l'année, les élèves travailleront par projet, suivant une thématique commune. D'autres projets en lien avec des résidences d'artistes seront proposés ponctuellement par l'équipe enseignante.

► **Rencontre avec des artistes et des professionnels** : Les projets permettront de rencontrer des artistes, avec lesquels les élèves pourront échanger. Il sera aussi possible, selon les projets de mettre les élèves en « situation professionnelle ». Les élèves de l'option pourront être amenés à travailler en partenariat étroit avec Rurart.

► **Approche théorique** : En plus des projets, des compléments d'histoire de l'art seront apportés par les enseignants.

Sorties et visites culturelles

Programme prévisionnel 2017-2018 (susceptible d'évoluer) :

► Projet artistique avec une photographe, voyage culturel à Paris de 2 jours, sortie au festival de la Bande-dessinée d'Angoulême, Poitiers Film Festival,

► Autres sorties ponctuelles au niveau local : Château de Oiron, La villa Perrochon de Niort, le FRAC de Linazay, Musée Ste Croix de Poitiers, Le confort moderne & La Fanzinothèque, etc.

ÉVALUATION

Les épreuves **certificatives** auront lieu en deux temps: un en première (50%) et un en terminale (50%). Tous les points au-dessus de la moyenne seront comptabilisés.

Le reste du temps, les élèves seront évalués par des épreuves formatives (qui mesureront l'engagement et la motivation, la démarche artistique). Ces notes valoriseront l'implication des élèves dans l'option.

Participation aux frais

L'établissement prend en charge les frais liés à l'option Arts Visuels. Une participation ponctuelle des parents pourra être demandée en fonction des projets et du type de déplacement.

